

Fédération Syndicale Unitaire

Bulletin de la section FSU du Conseil Général d'Eure-et-Loir.

3, rue Louis Blériot, BP 81125,
CHAMPHOL, 28 304 MAINVILLIERS Cedex

Tel : 02 37 21 23 96

Fax : 02 37 21 39 89

Mél : sdu.clias-fsu28@orange.f

CG 28 info n°5

Rappelez-vous le n°1 de l'info CG28 ; dans le compte-rendu du CTP du 11 décembre nous étions dubitatif devant la mise en place de la démarche de modernisation. Nous regrettons déjà de n'avoir aucun détail sur les objectifs du conseil général quant à cette démarche qui devait être effective dès l'été 2009. Nous sommes à l'automne 2009, on se demande où en est réellement ce projet. Ce qui nous a été remis pour débattre et donner notre avis en vue du CTP du 1^{er} octobre ne disait absolument rien de la finalité de cette démarche, du devenir des agents concernés par ce projet et de leurs missions. A-t-on voulu "balader" les organisations syndicales représentant les personnels pour faire passer une réorganisation sans qu'aucun dialogue social n'ait lieu. Ce que les représentants de l'administration appellent dialogue social n'est en fait qu'un monologue.

Quand modernisation rime avec piège à.... !

Que reste-t-il des instances lorsqu'on ne donne pas les informations nécessaires aux personnes qui siègent pour prendre part pleinement aux débats. Dans cette démarche imposée par la direction générale nous voulons prendre toute notre place pour préserver les missions du service public ainsi que l'intérêt des agents

Le flou que nous dénonçons est-il le fruit de la patageoire dans laquelle se trouve l'administration ou bien volontairement entretenue pour cacher des choses. Et du coup que voudrait-on nous cacher ; le fait que tout était décidé à l'avance, l'abandon de missions non obligatoires, le démantèlement de certains services...

Lors du CTP du 11 décembre un des motifs

invoqués par le Directeur général pour la mise en place de cette démarche était *"dans un contexte de forte évolution des compétences des Départements et compte-tenu des contraintes financières qui se resserrent il est apparu nécessaire d'engager une démarche de modernisation des services [...]".* En effet, quel paradoxe puisque nous avons cru voir l'apparition de nouveaux cadres dans les organigrammes cibles. Alors où seraient les économies ? Faut-il voir

un rapport de cause à effet avec par exemple la suppression de l'avancement minimum généralisé ?

Les difficultés financières invoquées par les collectivités mettent face à leurs contradictions un certain nombre de présidents ou de maires qui les dirigent. Tous les élus UMP, ou assimilés, qui votent les politiques nationales, par exemple au Sénat, et les dénoncent localement. La FSU dénonce ce grand écart dont les victimes seront à coup sûr les agents et à n'en pas douter les usagers du service public.



SOMMAIRE

- Page 1 : Quand modernisation rime avec piège à.... !
- Page 2 : Compte-rendu de la CAP du 25 septembre 2009
Marché restauration scolaire
- Page 3 et 4 : Compte-rendu du CTP du 9 octobre 2009

Outre des notations qui restaient en suspens et quelques avancements d'échelon, l'essentiel de la CAP a tourné autour du règlement intérieur. Un groupe avait été mis en place après les élections pour réécrire un règlement. Après plusieurs réunions un projet avait été élaboré. Ce règlement pour être appliqué doit être adopté par la CAP. La copie présentée par l'administration ce 25 septembre se voulant synthétique a supprimé ou modifié le sens de certaines propositions émanant du groupe de travail. Ainsi, l'administration souhaite la mise en place d'un groupe de travail préalable évaluant la situation personnel des agents, en gros une CAP avant l'heure. Toutefois, ce groupe de travail ne sera jamais une instance paritaire, notamment du fait de l'absence d'élus. Aussi, ne comprenons-nous pas l'entêtement de l'administration à refuser de préciser dans son règlement intérieur que la CAP est une instance de représentation et de dialogue. C'est d'ailleurs le reflet de ce qui se passe puisque de dialogue il n'y a pas vraiment dans les instances où on a un peu l'impression de parler dans le vide ! Du coup, devant l'unanimité des représentants du personnel le Président de la CAP a demandé à l'administration de revoir sa copie. Donc, à suivre...

CAP du 25 septembre 2009

La restauration scolaire a son marché

Sans la moindre concertation, et en désaccord avec le groupe de travail concerné (gestionnaires-CGal) le Conseil général a procédé à un appel d'offres afin qu'un prestataire privé soit chargé de

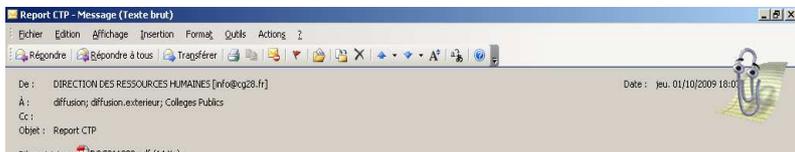
fournir dans les collèges la totalité des denrées alimentaires. C'est la Sodexo qui a obtenu le marché. A compter du 4 janvier 2010, les gestionnaires auront l'obligation de passer commande auprès de

cette société. Les modalités précises de la mise en place de ce marché restent paraît-il à définir ! Le choix des fournisseurs leur mise en concurrence tant sur le plan des tarifs, que sur celle de la qualité ne sera plus du ressort des services d'intendance. Un nouvel intermédiaire (à but lucratif) est ainsi mis en place !

Le marché prévoit la livraison de repas tout prêts pour répondre à des besoins ponctuels donc pourquoi s'embêter à remplacer les cuisiniers malades ou en formation. Et le ponctuel deviendra-t-il définitif ?

Au moment du transfert des TOS nous avons dénoncé le risque de privatisation de missions effectuées par les personnels TOS. Albéric de Montgolfier à l'époque avait à plusieurs reprises assuré qu'il n'y aurait aucun changement pour les personnels. Et pourtant ce marché n'est-il pas le premier pas vers une privatisation de la restauration scolaire ?! Malgré le discours rassurant du Conseil général on ne peut s'empêcher de penser que la Sodexo qui dans un premier temps livrera les matières premières se contentera des miettes alors que le gâteau est si alléchant. Le privé rentre par la petite porte avec de grandes ambitions. Et demain, à qui le tour ?





DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
Service Administration et gestion du personnel

Chartres, le 1^{er} octobre 2009

Communiqué à l'ensemble des agents

Le Comité technique paritaire programmé le 1^{er} octobre 2009 n'a pu se tenir en raison du boycott des représentants du personnel.

Les membres de l'administration présents ont constaté leur absence et déplorent de n'avoir pu dialoguer sur les projets de service.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL
Par délégation,
Le Directeur général des services



Alexandre MURAT

Quand l'administration est prompte à communiquer !

Dès 18h le 1^{er} octobre un mail était adressé aux agents pour dire le regret de l'administration de n'avoir pu dialoguer sur les projets de service. La réaction des syndicats fut aussi rapide au regard de la différence de moyens puisque le lendemain le tract commun suivant commençait à être distribué !



CTP DU 1^{er} OCTOBRE 2009

POURQUOI NOUS N'AVONS PAS SIÉGÉ ?

Ce C.T.P. devait **débattre et donner son avis** sur les projets de services (D.R.H., FINANCES, Secrétariat Général de l'Assemblée, Direction de l'informatique, D.G.A.E.C.V. (routes, transports et environnement), DGA culture, Éducation, D.G.A. Économie, Territoire et Formation, DGA Patrimoine et logistique) dans le cadre de la démarche de modernisation.

Vos représentants du personnel n'ont pas siégé pour les raisons suivantes :

- **les projets de service, mis à l'ordre du jour n'ont pas fait l'objet d'une méthode participative de l'ensemble des agents concernés** ; Il était donc impossible pour vos représentants de faire part de vos avis ou de vos propositions.
- **les documents préparatoires concernant les projets de service, en notre possession, ne permettaient pas de débattre et d'émettre des avis ; ils ne précisaient pas les changements et donc les gains pour de meilleurs fonctionnements des services concernés.**
- **aucun élément n'apparaissait dans ces documents sur ce qui allait changer dans vos missions, vos tâches et vos conditions de travail.**

Un projet de service doit être un outil, une référence pour chaque agent (cf par exemple le projet de service de l'Aide Sociale à l'Enfance existant).

Ces projets, mis à l'ordre du jour, n'étaient pas assez précis et étoffés.

Tels qu'ils sont écrits, ils ne peuvent être qu'un outil pour les DGA .

Nos organisations syndicales exigent d'être associées dans cette démarche et devenir une vraie force de proposition. C'est pour cela qu'elles ont demandé à l'administration pour le prochain C.T.P. de leur communiquer des documents préparatoires qui permettraient aux représentants du personnel d'assumer leur mandat au sein du CTP.

**Vous êtes les premiers concernés,
nous comptons sur votre soutien actuel et futur !**

CTP du 9 octobre 2009

Vendredi 9 octobre nous voilà à nouveau conviés au CTP avec à l'ordre du jour : la démarche de modernisation et ses projets de service et ce après notre impossibilité de siéger la semaine passée. Qu'est-ce qui nous a empêché de siéger le 1^{er} octobre ? C'est le manque d'informations. C'est d'ailleurs ce qui était mentionné dans un courrier remis au Président du CTP le 1^{er} octobre : **«Les documents [...] ne permettent pas aux représentants du personnel de se prononcer valablement.»** Malgré notre demande de recevoir des informations complémentaires et surtout plus claires qui pourraient permettre d'appréhender l'impact des projets de service sur le Conseil général, ses agents et les usagers ; nous n'avons reçu pour simple réponse qu'une nouvelle convocation pour le 9 octobre à 13h30. - Il est vrai que le 15h30 du 1^{er} octobre donnait l'impression que ce CTP devait être bref...-

En ouverture de séance, deux des représentants de l'administration (les 2 élus de l'opposition) ont fait une déclaration préalable. Ils regrettaient de n'avoir jamais été associés à cette démarche initiée par la direction générale à la demande des élus de la majorité. N'ayant pour seule information que le document remis aux membres du CTP, ils informaient qu'ils ne prendraient pas part au vote, dont acte !

L'ensemble des DGA et directeur fonctionnels - les experts de l'administration - est venu nous dire presque exactement ce qui figurait sur les 3 feuilles par direction constituant le document qu'on nous avait adressé. Nous n'étions pas plus éclairés sur le devenir d'un certain nombre de missions et d'agents.

C'est alors engagé un dialogue de sourds... Nous avons dénoncé le **manque de concertation** autour de ces projets. Nous avons expliqué que ces **projets étaient plus ou moins clairs** sur ce que devaient être les directions concernées ((D.R.H., FINANCES, Secrétariat Général de l'Assemblée.- Direction de l'informatique - D.G.A.E.C.V. (routes, transports et environnement) - DGA culture - Éducation - D.G.A. Économie, Territoire et Formation - DGA Patrimoine et logistique). Nous avons souligné que sans connaître la composition des futurs services nous ne pouvions avoir une idée sur ce qui serait réalisable ou non et ce dans quelles conditions. Seule réponse de l'administration ; la loi impose ce passage en CTP !

Nous avons réussi à savoir quand même que toutes ces évolutions se feraient à moyens constants et nous avons fait part de notre inquiétude quant au plus de missions à moyens constants cela ne nous semblant pas réalisable. **Comment accroître la charge de travail des services si on n'embauche pas ?** Le premier Ministre serait content puisque au Puy-en Velay, il accuse les collectivités d'embaucher toujours plus de fonctionnaires, (Cf. article p.4) Eh bien le Conseil général d'Eure et Loir est bon élève puisqu'on veut y faire **bossier plus sans plus d'agents !**

Le vote n'a pas été simple pour l'administration! Après bien des tergiversations elle a réussi à trouver

Cette démarche de modernisation et les projets de service afférents auraient pu être une opportunité pour notre collectivité tant pour les agents que pour les usagers, bref pour le Service public. Hélas, les choix pour mener cette démarche en ont fait un projet contestable et qui inquiète vraiment les agents.

Explication de vote de la FSU

Tout d'abord le choix de ne pas intégrer d'emblée tous les agents dans une démarche interactive qui aurait pu permettre à chacun de se sentir concerné par ces projets. Au lieu de ça, nous voilà face à des projets concoctés par une poignée d'initiés, pour lesquels dans certaines directions il y a effectivement eu des réunions d'information a posteriori. Dans la plupart des cas ce fut sans concertation, sans échange. Nous ne souhaitons pas donner des mauvais ou bons points à tel ou tel directeur, une volonté de la direction d'un processus associant tous les agents qui le souhaitaient quel que soit leur grade aurait été bien plus saine.

bilité de la démarche et notamment des documents qu'on nous a transmis - normalement pour éclairer le débat et nous permettre de nous positionner -. Pourquoi ce manque de lisibilité ? Soit vous êtes dans le flou, soit vous ne souhaitez pas être très transparent avec les représentants du personnel et par voie de conséquence avec les personnels eux-mêmes. Et alors dans ce cas, qu'y aurait-il donc à cacher ? En tout état de cause, comme nous l'avons regretté la semaine passée, nous sommes dans l'impossibilité de mesurer l'impact positif de ces projets pour notre collectivité. Malgré notre demande nous n'avons reçu aucun nouveau document, aucune information plus claire qui aurait pu nous permettre d'appréhender réellement cette démarche, d'être éventuellement force de proposition.

L'autre regret est le manque de lisi-

Aussi afin que cette instance ne soit pas dévoyée et pour ne pas servir d'alibi à un projet qui pourrait être nuisible à l'usager et aux agents du Conseil général nous voterons contre la mise en place de ces projets.

6 votants. Si les deux élus de la majorité et le DGS ont clairement voté pour les projets, en ce qui concerne les cadres c'est sans beaucoup d'entrain qu'ils ont fini par voter pour. MM Deprez et Roux (représentant de l'administration, élu d'opposition) comme annoncé en début de séance n'ont pas participé au vote. L'ensemble des organisations syndicales représentant le personnel a voté contre (**voir l'explication de vote de la FSU qui a fâché le DGS**).

Résultat du vote :

- POUR : 6 voix
- **CONTRE : 8 voix**
- Ne participe pas au vote : 2

L'avis du CTP n'est toutefois que consultatif il y a fort à parier que l'administration passera en force ces projets de service !

Nous sommes ensuite passés aux questions diverses :

- Les **locaux syndicaux** annoncés en juin comme livrables à l'automne, seront dispo, en principe, mi décembre.
- **Action sociale pour les personnels** : nous avons demandé une communication accrue sur le droit des agents en matière d'aides.

- Nous avons rappelé que l'**attribution des primes** était toujours aussi opaque et que nous avons demandé à plusieurs reprises des infos en la matière.

- **Marché de restauration scolaire** : il fera l'objet d'une information lors du prochain CTP en novembre (opérationnel au 1^{er} janvier 2010) - Cf. article p.2.

- **Marché des tickets restaurant** : le marché pour les tickets restaurant vient d'être relancé. Le montant et un paragraphe nouveau nous ont un peu inquiétés. Pour le montant l'administration nous a informé qu'il ne s'agissait que de la somme versée à l'attributaire sans tenir compte de la valeur faciale. En revanche sur le nouveau paragraphe qui parle de d'évolution possible de la méthode d'attribution et éventuellement de la valeur des tickets et qui demande du coup des références en matière de communication, personne n'a pu nous répondre de façon claire. L'administration va vérifier si c'est une clause ajoutée pour plus de sécurité. Il va s'en dire que nous serons attentifs à obtenir une réponse claire.

- **Plan hivernal** : actuellement l'organisation des astreintes au CG 28 ne répondrait pas aux directives européennes. Un groupe de travail a réfléchi et fait des propositions pour la campagne 2009/2010. M. Rotat (DSR) avait indiqué que suite à cela de nouvelles propositions seraient faites. Dans une quinzaine de jours débute la campagne et rien... les propositions de M. Rotat sont perdues dans les tuyaux !

- **Flotte automobile** : le marquage des voitures n'est toujours pas au point. Tous les véhicules du CG n'ont toujours pas le logo appliqué. En revanche, certains véhicules de la DGASAS ont obtenu une dérogation pour le non-affichage du logo à des fins de neutralité pour les interventions des travailleurs sociaux. Eh bien ceux-là ont toujours le logo apposé !

Quand le DGS se fâche !

Alexandre Murat fâché par le mot «initiés» dans notre explication de vote s'est levé énervé. Il a déclaré que le mot «initié» fleurait le pénal et qu'il le réfutait. Il a dégainé de sa poche une clé USB sur laquelle un beau power point égrainait toutes les réunions de concertation, direction par direction, qui avait eu lieu dans le cadre de cette démarche de modernisation.

Nous avons eu le temps de lui répondre que «initié» fleurait peut-être pour lui le pénal mais pas pour nous ! La définition du petit Robert est : «admettre à la connaissance de choses d'accès difficile, réservée à des privilégiés». Nous n'avons rien voulu dire d'autre que tous les agents n'avaient pas eu le même accès à la fabrication de ces projets.

Après la diffusion de son tableau, M. Murat est parti, il n'a donc pu entendre la réaction de la FSU. Il nous avait semblé être clairs : «il y a effectivement eu des réunions d'information a posteriori. Dans la plupart des cas ce fut sans concertation, sans échange.».

Pourquoi ne croirions nous pas les agents qui disent que dans leur direction, il n'y a pas eu de concertation c'est-à-dire : d'échange, de débat sur les projets de service.

Combien tu coûtes ?

Fonctionnaires territoriaux les difficultés de budget de votre collectivité ; c'est vous ! Si, si ! C'est Fillon qui le dit dans un discours au Puy en Velay appuyé par Sarkozy à New York. Bon, déjà ils n'ont pas les mêmes chiffres, Fillon cite : 36 000 fonctionnaires par an, Sarkozy 30 000...

Ceux qui accusent les collectivités d'embaucher toujours plus de fonctionnaires, alors que le gouvernement cherche à supprimer des postes dans la Fonction publique d'État, sont les mêmes qui transfèrent à tour de bras, aux collectivités, missions et personnels sans les financements adéquats que ce soient agents de la DDE, TOS ou encore acteurs sociaux.



BULLETIN D'ADHESION au S.D.U. CLIAS 28 - FSU



Madame Mademoiselle Monsieur NOM..... Prénom..... Date de naiss. : | | | | | |
 Adresse..... Code postal..... Ville.....
 Mail.....
 Collectivité..... Service..... Catégorie..... Grade ou emploi.....
 Je souhaite adhérer au SDU CLIAS 28 ; merci de me contacter.

Bulletin à envoyer au :

SYNDICAT SDU CLIAS FSU 28 - 3 rue Louis Blériot, BP 81 125 CHAMPHOL - 28304 Mainvilliers cedex

sdu.clias-fsu28@orange.fr